

Le PRÉSIDENT: On voudra bien me permettre de faire quelques observations au sujet des réponses qu'on a données aux questions. Je désire signaler que les questions ne demandaient pas tous ces détails. Voici comment la question se lit: "J'aimerais que M. Ross nous fasse une déclaration complète... au sujet des sommes versées aux architectes ou aux ingénieurs conseils ou à ceux qu'on désigne d'ordinaire comme les représentants des propriétaires, au cours de l'année qui fait l'objet de l'examen."

Plus tard, M. Fleming a dit: "... je songe à la construction en générale et j'imagine qu'il ne serait pas très difficile pour M. Ross de nous fournir des états indiquant les sommes payées en honoraires aux architectes ou ingénieurs conseils ou ingénieurs de l'extérieur ou représentants des propriétaires relativement aux travaux de construction, en général, exécutés par le ministre au cours de la période qui fait l'objet de l'examen, et la nature des services rendus, et dans chaque cas quelques explications du poste."

Les témoins ont déjà répondu à cette question par écrit. Cependant, je crois qu'à l'avenir, advenant qu'on mène d'autres enquêtes semblables, les témoins faciliteraient les délibérations du Comité en fournissant les détails en même temps que la réponse. Je crois qu'on a déposé les documents requis, mais qu'on n'a pas demandé de détails. On désire obtenir des explications au sujet du montant et de la fin à laquelle on l'a affecté. Il est tout à fait dans l'ordre, cependant, de poser ces autres questions; les témoins faciliteraient notre tâche s'ils pouvaient fournir les détails se rattachant aux renseignements que désirent les honorables députés.

Le TÉMOIN: Je partagerais cet avis, si ce n'est que M. Fleming cherche à obtenir des renseignements que, jusqu'à présent du moins, nous pensions que le Comité demanderait à la Corporation commerciale canadienne, qui a négocié ces contrats.

Le PRÉSIDENT: Oui, et ces rapports ne nous sont parvenus que le dernier jour où les témoins de la Corporation commerciale canadienne étaient présents. Si nous les avions obtenus plus tôt nous aurions peut-être pu poser ces questions à ces messieurs.

Le TÉMOIN: Je le comprends.

Le PRÉSIDENT: Je n'adresse de reproches à personne mais nous pourrions peut-être accomplir notre tâche plus rapidement si nous possédions les détails. On épargnerait du temps. Dans le cas qui nous occupe nous pourrions peut-être chercher à savoir s'il y a possibilité d'obtenir ces renseignements en temps opportun.

*M. Fleming:*

D. Pourriez-vous me dire, monsieur Drury, si les dossiers sont entre les mains de la Corporation commerciale canadienne ou dans votre ministère?—R. Il y a des dossiers au ministère et aussi à la Corporation commerciale canadienne. Les contrats mêmes, les contrats signés, se trouvent dans les dossiers de la Corporation commerciale canadienne, mais nous avons un dossier pour chacune de ces transactions et on y trouvera sans doute des renseignements. Il doit en être ainsi, car c'est nous qui faisons les déboursés.

D. Où se trouverait le compte présenté par la personne qui a accompli le travail? Serait-il dans vos dossiers ou dans ceux de la Corporation commerciale canadienne?—R. Le compte serait présenté d'abord à la Corporation commerciale canadienne et transmis ensuite au Trésor,—aux fonctionnaires du Trésor au ministère de la Défense nationale qui ont leurs bureaux dans les édifices de ce ministère.

D. On peut y avoir accès facilement? Vous pouvez avoir accès à ces comptes?—R. Oui, ils sont à notre disposition.